



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 17492

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conditions de passage du concours d'inspecteur du permis de conduire sur route. En effet cette épreuve se compose d'une partie écrite et d'une épreuve pratique. Or, les moniteurs d'auto-école, même s'ils bénéficient de plusieurs années d'expérience ne bénéficient d'aucun aménagement de ce concours et se trouvent bien souvent pénalisés. Il souhaite savoir s'il envisage une modification des aménagements comme cela semble se pratiquer pour d'autres professions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17492

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3431

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)